



IZAR LOREA



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARAREN ALDIZKARIA,
POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE AU PAYS BASQUE

Laguntza etxaldeetan



Azken aste hauetan laborantzak anitz arrangura zituela zabaldu da lau haizetara. Arau gero eta zorrotzagoak, administrazioaren pizu eta presioa, arazo ekonomikoak gastuen emendatzeekin eta saltzeak beti hein berean egonez ala apalduz, aroaren kolpe gogorrek aipatu gabe, etxaldeen oreka zangopilatzen ahal dituztenak bat-batean. Denak burutik buru ezarri ondoan, laboraria nekatzen ahal da eta etxaldeko lan guzien eramaiteko gainditua senditzen ahal. Kasu batzuetan ez da bakarrik, sozietatean balin bada edo familiako laguntza balin badu, baina frangotan bakarrik izaiten da zama guzi horren eramaiteko. Indarrean delarik, dena ongi iragaiten ahal da baina bizi batean, tarteko nekeziak gertatzen ahal dira, fisikoak, moralak, istripuak eta laguntzarik gabe gauzak fite okertzen ahal dira.

Laborarien laguntzeko aspaldi sortu dira ordezkatzeko elkarteak. Luzaz kolpe txarretan baliatuak izan badira bakarrik, gero eta gehiago lan erritmoaren arintzeko, asteburu batzu libratzeko edo oportetara joateko ere balio dute. Berrikiago, laborari batzu hasi dira taldeka muntatzen eta langile bat hartzen denbora osoz. Langile hori, biziko ixtripuetan laguntzeko baliatua balin bada ere, haur sortze baten ondok, oportentzat, bildots sortze, hesi berregite edo edozein beharrentzat etorerrarazten ahal da, lana beste molde batean antolatuz. Beti bakarrik izaiteko ordezkari, hats pixka baten hartzeko manera eskaintzen du. Denborarekin gainera, etxaldeko usaiak ikasten ditu eta gai bilakatzen da kabaletaz ere okupatzeko, asteburu batez edo aste batez hatsa hartzeko mementuan.

Ez gira beti prest gure ardi edo behien uzteko beste norbaiti. Alta, zaila da urte osoan dena bakarrik eramaitea eta onartu behar da kanpoko laguntzak arnasa ematen ahal duela behar den mementoan, gorpuzta ala burua sobera nekatu aitzin. Denborak aldatzen ari dira. Duela ez hain aspaldi oino hiru belaunaldik parte hartzen bazuten etxaldeko lanetan, orain ez da gehiago hala eta beste lan egiteko manerak onartu behar dira.

Lanbidea luzea da. Indarra eta gogoa gurekin atxikitzeko, beste norahi bezala pausatzen jakin behar dugu. Beste ofizioak bezala kontsideratuak izaitzea aldarrikatzen den garai huntan, ordezkatzearen urratsa egin dezagun. Gastu bat gehiago bezala ikusia izaten ahal bada ere, maxina berri bat bezain baliosa da langile bat. Informazio gehiagoren izateko, ordezkatzeko elkarteak badira kantonamendu bakoitzean edo ordezkatzeko zerbitzua departamendu mailan. Molde hortan ari diren laborariak ere prest dira usu haien lekukotasunaren ekartzeko. Ez duda. Bakoitzaren bizia errexten ahal du.

Panpi Olaizola,

laboraria eta EHLGko bulegoko kidea

Une politique agricole

efficace globalement et localement

Depuis déjà bien longtemps, tous les ingrédients étaient réunis pour que le vase de l'agriculture déborde un jour ou l'autre. Il ne manquait plus que la dose d'inflation post-covid et le conflit entre la Russie et l'Ukraine pour faire émerger le malaise et la colère des paysannes et paysans de toute l'Europe.

Les agriculteurs ont été les victimes d'un système libéral basé sur le libre échange entre pays, consistant à vendre en dessous des coûts de production, la différence étant compensée par les aides de la PAC. Produire pour exporter et peser sur la balance commerciale mais aussi pour conforter l'économie européenne vis à vis des puissances étrangères.

En place depuis des décennies, cette politique a été de tout temps cogérée par l'État français et le syndicat majoritaire FNSEA, avec l'appui des lobbys agro-industriels et alimentaires. Dans les faits, le secteur céréalier en a profité beaucoup plus que celui de l'élevage. Nous comprenons pourquoi, aujourd'hui, la présidence de ce syndicat est assurée par un agri-manager exploitant quelques 700 hectares de terres et à la tête de la multinationale Avril-Sofiproteol.

Les effets néfastes de cette politique se sont caractérisés sur bon nombre de fermes par une course à l'investissement et à l'augmentation du capital (foncier, mécanisation, etc.), accompagnée d'une logique spéculative des aides PAC. Si bien que l'on est arrivé à la situation actuelle d'un faible revenu par actif et d'une disparition du nombre de paysans qui ne représentent plus que 1,5 % de la population active au niveau national.

Même s'il y a eu une marche arrière sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les propositions faites par le gouvernement vont dans le bon sens. Elles auront calmé les esprits mais sûrement pas éteint l'incendie. Tout le monde restera en attente des déclinaisons par secteur censées améliorer le revenu paysan et maintenir les actifs agricoles. Le saupoudrage à court terme ne suffira pas si les fondements de la politique agricole sur le long terme ne sont pas revus, à savoir : les outils de régulation des marchés, les règles de distribution des aides PAC, la souveraineté alimentaire des territoires, la transition écologique, etc. Des décisions politiques et budgétaires s'imposent. Elles posent la question de la répartition des richesses, celle aussi de la taxation des super-profits, afin de financer et accompagner les transitions nécessaires.

La refonte des politiques agricoles et alimentaires au niveau français et européen est une nécessité. Mais il faut aussi que, localement, nous ayons une réflexion sur l'avenir de notre agriculture. Parcequ'ici aussi se posent les questions du modèle économique de nos fermes, de la souveraineté alimentaire, du maintien des outils de production et des actifs agricoles. C'est en ce sens qu'avait été faite la proposition de l'Office de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays Basque.

Durant les différentes mobilisations, nous avons été capables d'aller défendre notre métier de paysan et nos outils collectifs, revendiquer nos droits dans des postures parfois asyndicales. Soyons aussi capables, d'élaborer dans un cadre plus large, le projet agricole et alimentaire du Pays Basque, sans quelconque récupération ou instrumentalisation. C'est l'une des conditions pour construire notre avenir à toutes et tous.



Beñat Molimos,

paysan et Président de Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Faire du lait à l'herbe

Artaldea bazkatzeko gastuak handiak dira etxalde batean. Ardi esnedun hazkuntzan, ardi bazkatzeko manera esnaldi faseari egokitu behar da, haien beharrak ekoizpen zikloaren arabera aldatzen baitira. Aldi huntan, esnaldi erditako faseari interesatuko gira : tarte hortan esnea merke ekoizten ahal da primaderako belarrari esker. Pentzetako belar aberats eta nasaiak ardi azota beharra asetzen du, esnea egiteko. Hona hemen esnea merkeago ekoizteko aholku batzu.

Les coûts liés à l'alimentation du troupeau constituent une dépense d'exploitation importante des élevages. L'éleveur doit savoir évaluer et bien gérer les ressources alimentaires dont il dispose sur la ferme afin d'alimenter correctement son troupeau tout en assurant sa rentabilité. En élevage ovin lait, l'alimentation des brebis doit être adaptée aux différentes phases de lactation car leurs besoins évoluent au cours du cycle de production.

► Profiter de l'herbe et maîtriser les coûts

En début de traite, l'objectif est d'optimiser la production laitière, avec des apports azotés assez élevés (en fonction du potentiel des animaux), mais au cours de la campagne l'objectif sera de refaire prendre de l'état aux brebis, petit à petit, et ainsi commencer à les préparer à la saison de lutte. Aussi, au fil des mois, les concentrés azotés sont peu à peu diminués. Plus la saison avancera et plus on pourra compter sur l'herbe pour produire du lait à moindre coût. La ration sera alors revue à la baisse, en fonction du temps de pâture et de la disponibilité de l'herbe. L'objectif à ce moment-là est de profiter au maximum de la ressource fourragère disponible dehors et riche en azote.

Dès fin mars début avril, les brebis pourront pâturer dehors. Dans un système classique avec agnelage en hiver, elles seront alors en phase de « mi-lactation ».

L'herbe riche et plutôt abondante à cette période va largement répondre à leurs besoins azotés pour faire du lait. À cette période, ce n'est plus la peine d'acheter de compléments azotés et, si les brebis pâturent bien la journée, il n'est pas non plus nécessaire de leur distribuer de la luzerne. L'éleveur peut la garder pour l'année suivante ou pour les jours où le temps ne permet pas de sortir le bétail. Car par mauvais temps, si les brebis restent en intérieur, l'éleveur doit pou-

voir compenser ce qu'elles auraient pâturé, tant du point de vue du volume que du niveau d'azote dont elles ont besoin. Il faudra leur distribuer du foin de luzerne, du regain s'il en reste, ou des bouchons de luzerne (à associer avec paille ou foin grossier).

Le seul point de vigilance sera de leur assurer une source en énergie, en distribuant des céréales comme le maïs.



Donner des foins de luzerne ou du regain alors que les brebis sortent et pâturent bien, c'est mettre la santé du troupeau en péril et engager des frais inutilement.

► Attention aux transitions alimentaires !

Au début du printemps, quand la pleine pousse commence, l'herbe reste très riche en sucre et assez pauvre en azote tant que les sols ne se sont pas réchauffés. Il faut donc continuer un petit apport d'azote en bergerie les 15 premiers jours environ après le démarrage de la pousse.

Aussi, avant de partir pacager sur de l'herbe jeune, les brebis doivent toujours avoir un repas de foin, pour « tamponner » la panse et éviter les diarrhées. Attention à bien respecter les transitions alimentaires !



LA PRÉPARATION DES BÉLIERS À LA LUTTE

À partir de mi-mai, l'objectif principal pour la plupart des éleveurs au Pays Basque (en système de lutte de juin) est de préparer la reproduction dont la réussite conditionne les résultats technico-économiques de la campagne suivante. À ce moment-là, la production laitière n'est plus l'unique objectif.

Il faut préparer les béliers deux mois avant la lutte (la spermatogenèse dure 2 mois). Le palper des testicules permet de repérer d'éventuels problèmes comme l'épididymite (*Brucella ovis*) contagieuse (présence d'abcès sur le testicule). La réalisation d'une prise de sang permet de savoir si l'animal est positif à la maladie.

Dans ce cas, il est préférable de le réformer (même si non stérile) car il peut contaminer les autres béliers via les brebis saillies.

Il est aussi conseillé de vérifier le fourreau (absence de suppuration à cause des infections), de déparasiter et de tondre avant la campagne de reproduction. Il faut surtout s'occuper de parer les pieds, car un bélier boiteux (surtout postérieur) ne travaillera pas !

Si un traitement antibiotique est nécessaire, veiller à ne pas utiliser

un antibiotique susceptible de perturber voire détruire la spermatogenèse (attention aux pénicillines).

Les béliers ne devraient pas saillir plus de 3 campagnes sur la même ferme pour éviter tout risque de consanguinité et s'assurer un bon renouvellement génétique. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir un nombre de béliers adapté à l'effectif de femelles (au minimum 2 béliers pour les petits troupeaux et 30 à 40 brebis par bélier). Dans tous les cas, il faut éviter de faire rentrer de nouveaux béliers juste avant la lutte ; ils risqueraient de véhiculer de nouvelles pathologies.

Attention au choix des béliers de renouvellement. Ils laissent un grand nombre de descendants au cours de leurs vies. Mal choisis, ils peuvent impacter rapidement et négativement la génétique du troupeau. Il faut veiller à la bonne sélection des reproducteurs. Le choix des béliers de renouvellement (comme des agnelles) doit se faire sur des animaux issus de mères productives et les plus rustiques (peu de piétin, de mammites, etc.) et ayant effectué 1 ou 2 campagnes de lactation.



RATION TYPE EN MILIEU DE LACTATION

(entre avril et mai dans un système classique)

- de l'herbe
- de l'énergie (concentrés énergétique ou maïs)
- des foins si besoin (de qualité basique) pour les journées humides, pluvieuses...

Il n'est pas utile de donner du foin exceptionnel à ce moment là, elles n'en ont pas besoin. Pas de besoin particulier en minéraux. L'éleveur pourra leur en distribuer le dernier mois avant la lutte. Cesser la distribution des concentrés azotés en salle de traite.

Responsabilités des paysans propriétaires de chiens

Zakur baten jabeak bere animaliak eragin ditzazken makurren ardura badu, etxaldeko kabala guziendako bezala funtsean. Legeak ardura hori zehazten du. Kasuen arabera, erantzukizun zibila edo penala engaiatzen da. Baserrri eta mendiguneetako beste erabiltzaileek ere oinarrizko arau batzu errespetatu behar dituzte, jendetasunez ibiliz. Egun ederrak hurbiltzen ari direla eta, komeni da errespetatu behar diren praktika batzu oroitaraztea

Les affaires de plus en plus nombreuses de promeneurs blessés par des chiens, est l'occasion de rappeler dans quels cas la responsabilité des paysans propriétaires de chiens pourrait être engagée.

► Responsabilité civile : obligation d'indemniser

Comme tout animal domestique (vache, cheval, abeille, etc.) son propriétaire est responsable des dégâts qu'il pourrait causer à autrui. De la même façon qu'un paysan clôture ses prairies, pour ne pas que ses brebis mangent l'herbe du voisin et causent un accident de la route, son chien doit être maîtrisé, par une clôture, une laisse, une surveillance lorsqu'il travaille en dehors de lieux clos.

C'est à la victime d'apporter la preuve que l'animal est la cause de la blessure qu'elle a subie. Il n'y a pas forcément besoin que le chien soit entré en contact avec elle, il peut par exemple avoir effrayé le cheval sur lequel elle se trouvait, avant de tomber.

N'oublions pas que cette responsabilité peut être partagée, voire écartée quand la victime s'expose excessivement à un risque potentiel : en traversant un troupeau, en voulant caresser le chien, par exemple. D'où l'intérêt d'apposer des panneaux d'information, comme « tenir son chien en laisse » ou « chien (du promeneur) interdit », « ne pas sortir de la piste tracée », « descendre de vélo et de

cheval » etc. Reconnaissons qu'il est difficile pour le paysan de prouver que la victime a commis une erreur ou n'a pas respecté ces mesures de sécurité.

Cette responsabilité civile est assurable. En pratique, l'assurance dite « responsabilité civile de l'exploitation » prend en charge ces dommages-intérêts.

► Responsabilité pénale : obligation de sécurité

Plus spécifiquement en ce qui concerne les chiens (à usage agricole, de chasse ou autres), leurs propriétaires peuvent aussi être poursuivis pénalement dans certains cas très particuliers : la divagation d'animal.

L'article L211-23 du code rural considère comme « en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est respon-

sable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

En résumé, il pourrait y avoir condamnation du propriétaire du chien, laissé sans surveillance, non pas par inadvertance, mais par violation délibérée d'une obligation de sécurité. Autrement dit, quand un propriétaire ne prend pas de mesures adéquates. Ces négligences ou imprudences sont appréciées par le tribunal selon les circonstances et en fonction des lieux.

À l'estive où le chien est au travail, le juge sera moins sévère que quand le chien attaque sur la place du village, loin de la ferme. La jurisprudence parle de « diligences normales compte tenu des missions ou des fonctions, des compétences, du pouvoir et des moyens » dont le gardien de l'animal dispose pour éviter le dommage. Par exemple, dans l'affaire de Ceillac, suite à des incidents précédents, le vétérinaire avait évalué le risque comportemental* de deux chiens et préconisé leur éloignement. L'éleveur, condamné pour 4 blessures en l'espace d'un mois, reconnaissait avoir des difficultés à dresser ses chiens et la bergère à les contrôler. Le propriétaire a donc été condamné, pour ne pas avoir pris des mesures adéquates : attacher ou dresser les deux chiens, identifiés comme dangereux.

Dans d'autres cas, l'indifférence, le manque de surveillance avéré, les récidives ont pu compter dans la décision du tribunal.

Les condamnations concernent plus des faits qui se sont déroulés aux abords des fermes, qu'en estive ou dans les cours de ferme.

* L'évaluation comportementale est obligatoire pour les chiens ayant mordu un humain.

S'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques, cette notion est nuancée dans le cas de chien au travail, dans la protection de troupeaux en estive.

LE CIVISME POUR TOUTES ET TOUS

Faire preuve de civisme en milieu rural, aux abords des fermes, comme en montagne concerne tous les utilisateurs de ces espaces. À l'approche des beaux jours, il est bon de rappeler quelques pratiques à respecter.

La montagne basque est un espace de travail agricole et pastoral. Sa fréquentation de plus en plus dense et le développement des activités de loisirs imposent des contraintes aux bergers.

Lors de vos activités en montagne ou en campagne, soyez attentif à la signalétique et aux recommandations des éleveurs :

- Tenez-vous éloigné des troupeaux et contournez-les (même si cela suppose parfois que vous sortiez des sentiers)
- Ne touchez et ne nourrissez pas les animaux
- Gardez votre chien en laisse : il peut effrayer les bêtes. Cela peut conduire à des conséquences très dommageables tels que blessures, avortements, mauvaise alimentation due au stress, etc.
- Stationnez votre véhicule aux endroits dédiés, circulez sur les voies autorisées et ralentissez quand vous croisez un troupeau
- Refermez les barrières derrière vous et respectez les propriétés privées
- Respectez les milieux naturels et les espèces protégées

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a édité un guide des bonnes pratiques pour les usagers de la montagne basque. Il est disponible sur www.communaute-paysbasque.fr



AGENDA INFOS AGENDA INFORMAZIOAK

PATXI LAGUN FIDELA



EHLGren urtebetetzea ospatu du gu joan den urtarrilaren 20an. Patxi Nobliaz oroitze-ko itxario bat hartu du gu egun hortan, 2023 urte ondarrean utzi baigaitu.

Patxi EHLG-ko militante sutua zen, bidelagun fidela. Patxi Sokoa enpresaren sortzaile zen, enpresa EHLGren laguntzaile leiala da hastapen hastapenetik. Euskal Herriko Laborantza Ganbara sortzeko lehen urratsetan bai eta elkarte eta Mixel Berhocoirigoinen kontrako auzi denboran biziki aktiboa eta sostengatzailea izan zen. EHLGren Lagunak elkarteko lehendakari egon zen anitz urtez. Milesker Patxi.

NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE MONTAGNE/ NATURA 2000 D'EHLG



Coralie Douls et Argitxu Luro

Ce début d'année nous avons accueilli Argitxu Luro qui intègre l'équipe d'EHLG en remplacement de Guillaume Cavaillès. Elle est en charge des diagnostics pastoraux, l'animation Natura 2000 sur le massif du Mondarriain-Artzamendi, de la construction du DOCOB du site N2000 du massif du Baigura ainsi que des dossiers MAEC. « Je suis originaire d'Ahaxe et titulaire d'un master en géographie et aménagement du territoire. J'ai avant cela obtenu un BTS Gestion et protection de la nature dans le Gers puis une licence pro Gestion et Animation des espaces montagnards et pastoraux à Foix. Au cours de mes études j'ai fait plusieurs stages en lien avec l'agriculture et le monde pastoral au Pays Basque : travail sur la gestion des multiusages en montagne au sein du service montagne de la CAPB, stage de recherches sur l'histoire d'une race bovine locale (Iparaldeko Pirenaikaren Elkartea), stage sur la notion de commun amenant à la construction d'un argumentaire pour présenter les Commissions Syndicales du Pays Basque et leurs plus-

values (EHMEB). Je souhaitais m'impliquer et apporter mes compétences dans le milieu pastoral, milieu dans lequel j'ai grandi. Ce poste correspond ainsi à mon envie de m'investir auprès des éleveurs du territoire en prônant une agriculture paysanne plus respectueuse de l'environnement. »

Coralie Douls a également rejoint ce service pour remplacer Emilie Chomard jusqu'à 15 novembre prochain. Elle interviendra sur plusieurs missions : le suivi des travaux d'améliorations pastorales, les diagnostics MAEC sur certains sites Natura 2000, la réalisation de dossiers gardiennage, la PAC des entités collectives et le diagnostic pastoral de Guremendia. « Originaire de l'Aveyron, j'ai obtenu une licence « Montagne et Pastoralisme » en Ariège. J'ai ensuite accompagné des groupements pastoraux pour réaliser leurs diagnostics MAEC et les accompagner sur le suivi de leurs engagements, ainsi que la réalisation de leurs déclarations PAC. Je serai présente et à l'écoute pour vous accompagner sur l'ensemble de mes missions et développer l'agriculture paysanne sur le territoire basque. »

LES AIDES EN COURS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

La région Nouvelle Aquitaine a ouvert plusieurs appels à projets (dont ceux mis en place dans le cadre de son Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles- PCAE) :

> Autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ

Investissements éligibles :

- travaux de terrassements, système d'abreuvement (forages, puits, mares...),
- système de pompage (solaire, gravitaire... etc),
- abreuvoirs (pompe à museau, bacs, buses...etc),
- station de traitement, équipements de stockage lié à un système d'abreuvement (citerne, fosse...etc),
- raccordements électriques, études préalables à l'investissement (diagnostic pour l'autonomie en eau, étude de sourcier ou hydrogéologue), etc.

Fin de dépôt de dossiers : 30 avril 2024
Contact : Marina Deysine, Fanny Auclair

> PCAE - Maraîchage, floriculture, pépinière, petits fruits, plantes aromatiques, à parfum et médicinales, houblon et champignons

Investissements éligibles :

- Matériels d'occasion
- Abris froids avec ou sans système de mise hors gel des cultures (serres, abris, filets...), équipements et matériels pour les cultures (matériels attelés, matériels manuels, robots...), matériels spécifiques houblon, myciculture, kiwis
- Attention, pour les matériels manuels : les devis ayant un montant de dépenses éligibles inférieur à 500€ HT seront écartés.

Fin de dépôt de dossiers : 15 mai 2024
Contact : Txomin Elozegi, Andréa Vidal

> PCAE - Protection des cultures contre le gel et la grêle

Investissements éligibles :

- Équipements de lutte contre la grêle : Filet paragrêle / capteur SKYDETECT-30 km de rayon, etc.
- Équipements de lutte contre le gel : tour antigel fixe et mobile, convecteur à air chaud, matériel et système d'aspersion antigel, Braseiro à biomasse... etc

Fin de dépôt de dossiers : 31 mai 2024
Contact : Txomin Elozegi, Andréa Vidal

> PCAE - Transformation et commercialisation de produits agricoles

Investissements éligibles :

- Matériel d'occasion
- Dépenses de travaux : construction, extension, rénovation de locaux dédiés à la transformation.
- Dépenses d'équipements : chambre froide, panneaux sandwich, matériels de transformation, ...

Fin de dépôt de dossiers : 31 mai 2024
Contact : Marina Deysine, Fanny Auclair

> PCAE - Plan de modernisation des élevages

Investissements éligibles :

- Construction, extension, rénovation de bâtiment d'élevage
- Équipements et aménagements des bâtiments d'élevage, de ses abords, spécifiques à la biosécurité et au bien-être animal
- Stockage et traitement des effluents d'élevage

2 périodes de dépôt des dossiers : du 21 février au 30 avril et du 1 mai au 30 juin
Contact : Marina Deysine, Fanny Auclair



CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES : INSCRIVEZ-VOUS !

Participez à l'édition 2024 du Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques qui récompense l'équilibre agro-écologique obtenu par les éleveurs sur leurs prairies. Il concerne tous les paysans qui valorisent leurs parcelles dans une des démarches agro-écologiques afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux ou dans leurs productions agricoles.

Localement, le concours est conjointement organisé par les Commissions Syndicales du Pays de Cize et de la vallée de Baigorri, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon et Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

L'inscription est ouverte jusqu'au lundi 20 mai 2024.

La remise des prix des finalistes aura lieu en novembre 2024, à l'occasion de Lurrarna à Biarritz.

Contact : Coralie Douls, 05 59 37 18 82

ONGARRI TRUKATZEA

Ongarri sobera baduzu etxaldean ? Ongarria bilatzen duzu zure alorren ongarrizatzeke ?

Euskal Herriko Laborantza Ganbarak Iparalde mailan ongarririk hobeki erabiltzeko lan bat hasi du, mendialdean ongarririk soberan diren lekutik, ordokietara, ongarrira eskasean diren lekura mugiaraziz. Helburua laborarien arteko trukaketak edo salerosketak erreztea da.

Nola ?

EHLGren webgunean, « Gestion des effluents / Hazkuntzen isurkiak » atalean taula batera joiteko lotura atxemanen duzue.

- Sobera ongarririk baduzu etxaldean ? Zure izen, helbide eta kontaktua, bai ete ere ongarririk soberakin kantitateak eta trukaketa baldintzak eman ditzazkezu taula horretan.

- Ongarria xekatzeko duzu ? Taula horretan atxemanen duzu behar bada interesatzen zaituena.

Informatikarekin zaitasunak dituztenak xuxenean Euskal Herriko Laborantza Ganbarara dei dezakete ere.

Kontaktua : Txomin Elozegi, 05 59 37 18 82

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCLARATION PAC 2024

Les paysannes et paysans pourront effectuer leur déclaration PAC du 1er avril au 15 mai 2024. Les rendez-vous individuels débuteront le lundi 8 avril dans les locaux d'EHLG à Ainhice-Mongelos.

Des permanences seront également assurées à Urrugne, Saint-Pée-sur-Nivelle, Mauléon et Tardets. Vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent : 05 59 37 18 82

Si vous êtes une entité collective et que vous souhaitez être accompagnée pour réaliser votre déclaration, appelez-nous pour convenir d'un rendez-vous : 05 59 37 18 82

EGUNA Date	LEKUA Lieu
2024/04/12a, ostirala / Vendredi 12 avril	MAULE / Mauléon
2024/04/18, osteguna / Jeudi 18 avril	SENPERE / Saint-Pée-sur-Nivelle
2024/04/25, osteguna / Jeudi 25 avril	URRUÑA / Urrugne
2024/05/02, osteguna / Jeudi 2 mai	ATHARRATZE / Tardets